

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2014

OBJET :

**Compte administratif et
compte de gestion 2013**

Délibération n°3

Rapporteur : M. le Président

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		11 064,58 €				11 064,58 €
Opérations de l'exercice	236 422,16 €	235 645,16 €	- €	- €	236 422,16 €	235 645,16 €
Total	236 422,16 €	246 709,74 €	- €	- €	236 422,16 €	246 709,74 €
<i>Résultats de clôture</i>		10 287,58 €				10 287,58 €

En volume, le budget du Centre Communal d'Action Sociale a progressé de 0,8 %.

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde positif de 10.287,58 €, en recul de 7 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 236.422,16 € en 2013 (contre 234.493 € en 2012), pour 235.645,16 € de recettes (contre 234.489 € en 2012), hors résultats reportés de l'exercice précédent.

Pour mémoire et dans le prolongement de la présentation de la situation financière de l'établissement opérée lors du débat d'orientations budgétaires le 18 février dernier, la progression du budget s'explique principalement par le versement d'une subvention de 10.500 € à la Maison du Grémillon.

Les autres postes de dépenses se sont quant à eux contractés :

- s'agissant de la masse salariale, le passage à temps partiel d'un agent et l'absence de scrutin électoral ont permis d'absorber le recrutement d'un animateur temporaire ;
- les charges à caractère général ont bénéficié d'une demande moins soutenue de Cité Pass et de la réalisation d'économies dans l'organisation des animations en faveur des personnes âgées.

La progression des recettes provient principalement d'une subvention plus importante de la ville d'Essey-lès-Nancy et de l'évolution des atténuations de charges avec l'indemnisation de l'absence d'un agent.

Les produits des services ont en revanche régressé avec le recul de la demande de Cité Pass.

L'excédent de clôture de 10.287,58 € constitue un fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement de l'établissement sur les premières semaines de l'exercice 2014, en complément de l'acompte versé par la commune d'Essey-lès-Nancy.

Parallèlement, il appartient à l'assemblée délibérante d'arrêter le compte de gestion 2013, communiqué par Monsieur le Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy, qui retrace toutes les opérations comptables passées au titre de l'exercice 2013.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le document du comptable.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., sous la présidence de Mme Jacqueline BELLIER, et après que Monsieur le Président se soit retiré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 3 juin 2014.

Extrait conforme

Le Président,

Michel BREUILLE